Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

Comté de Papineau

Province de Québec

**PROCÈS-VERBAL**

**6 juillet 2015**

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, tenue le 6 juillet 2015 à 20 heures et à laquelle sont présents mesdames les conseillères Florence Colinet, Joëlle Laframboise, Nicole Mercier-Danis, Krystelle Dagenais et monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau, formant quorum, sous la présidence de monsieur le maire Daniel Bock.

Absente: Myriam Cabana

Chantal Delisle, directrice générale, est également présente.

**Lecture et adoption de l’ordre du jour**

**2015-07#01**

Il est proposé par Krystelle Dagenais

Et résolu,

Que l’ordre du jour soit accepté tel que rédigé, avec ajouts.

Adoptée à l’unanimité.

**Adoption des procès-verbaux des 1er et 15 juin 2015**

**2015-07#02**

Il est proposé par Joëlle Laframboise

Et résolu,

Que les procès-verbaux des 1er et 15 juin soient acceptés tel que rédigés.

Adoptée à l’unanimité.

**Adoption des comptes**

**2015-07#03**

Il est proposé par Krystelle Dagenais

Et résolu,

Que les prélèvements automatiques (11 310,11$) et les chèques numéros 8449 à 8482 (67 997,51$) du mois de juin 2015 (certains annulés) soient approuvés.

Adoptée à l’unanimité.

**Questions du public**

**Alain Mantha** mentionne qu’il a déjà demandé des documents et qu’il ne les avait jamais eus. Chantal Delisle lui répond qu’en vertu de l’article 15 de la *Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, il faut partir du principe que le document doit exister. M. Mantha dit qu’il existait mais qu’on lui avait répondu qu’on n’avait pas le temps de le lui fournir.

Il mentionne également que lors du dernier conseil, il y avait un fantôme dehors. Le maire lui répond que s’il parle de Pierre Blanc, ce dernier était en examen sur Internet à ce moment.

**Danielle Pharand Mantha** demande combien il en a coûté pour faire la mise en demeure qu’ils ont reçue.

**Mélanie Quenneville** fait part qu’elle enregistre la session.

**Rapport du**

**directeur des travaux publics**

**Monsieur Mario Legault** est absent.

**Soudure SAB**

**2015-07#04**

L’entreprise Soudure SAB a présenté une soumission pour changer le plancher de la boîte du camion à ordures et une partie des côtés d’une hauteur de 12 ̋ au montant de 10 444$ + taxes.

Des travaux supplémentaires totalisant 1 334,80$ + taxes ont été nécessaires.

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau

Et résolu,

D’accepter ces travaux et d’acquitter la facture.

Adoptée à l’unanimité.

**Les pavages Lafleur & Fils**

**Pavage d’un ponceau**

**Rang Sainte-Madeleine**

**2015-07#05**

L’entreprise Les Pavages Lafleur & Fils a soumissionné pour paver un ponceau dans le rang Sainte-Madeleine au montant de 2 800$ + taxes.

Il est proposé par Krystelle Dagenais

Et résolu,

D’accepter cette soumission et que les travaux soient effectués.

Adoptée à l’unanimité.

**Tonte du gazon**

**des accotements**

**2015-07#06**

Considérant que le gazon des accotements doit être tondu;

II est proposé par Florence Colinet

Et résolu,

De demander des soumissions et d’accorder ce contrat au plus bas soumissionnaire.

Adoptée à l’unanimité.

**Embauche d’un journalier**

**2015-07#07**

Attendu que le poste d’opérateur, chauffeur et journalier a été affiché et publié;

Attendu qu’en attendant son embauche, il est nécessaire d’effectuer plusieurs travaux;

Il est proposé par Joëlle Laframboise,

Et résolu,

D’embaucher un journalier pour aider le directeur des travaux publics.

Adoptée à l’unanimité.

**Poste d’opérateur, chauffeur**

**et journalier**

Attendu la démission de Roger Lauzon;

Attendu que le poste d’opérateur, chauffeur et journalier a été affiché sur le site Internet d’Emploi-Québec et dans le journal La Petite Nation;

Attendu que ceux qui le désiraient, avaient jusqu’au 26 juin pour ce faire;

Il est décidé de rencontrer certains candidats et de reporter l’embauche à une date ultérieure.

**Rapport de l’inspecteur**

**en bâtiment et en environnement**

**Pierre Blanc** a fait part au conseil, en plénière, de ce qui suit :

**Émission de**

**constats d’infraction**

**2015-07#08**

Attendu que Pierre Blanc doit émettre des constats d’infraction dans certains dossiers;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau

Et résolu,

De permettre à Pierre Blanc d’émettre des constats d’infraction dans les dossiers qu’il doit traiter en vertu de notre réglementation.

Adoptée à l’unanimité.

**Monsieur le maire et Florence Colinet se retirent pour la prochaine résolution.**

**Demande de la Ferme Jean-Guy Bock**

**de déplacer un ponceau**

**2015-07#09**

CONSIDÉRANT que la Ferme Jean-Guy Bock, par l’entremise de Stéphane Bock, a fait une demande le 1er juillet dernier auprès de Pierre Blanc et ce, pour déplacer de 125’ du côté Est en direction de la 323, le ponceau déjà existant sur le terrain situé au coin de la 323 et du rang Sainte-Augustine;

Il est proposé par Krystelle Dagenais

Et résolu,

Que la Ferme Jean-Guy Bock s’engage à faire les travaux selon les règles de l’art;

Que la Ferme Jean-Guy Bock s’engage à remettre les lieux dans le même état qu’avant les travaux;

LE TOUT, à ses frais.

Que l’ensemble des travaux d’installation s’effectuera sous la surveillance de Mario Legault, directeur des travaux publics ou de son remplaçant;

Adoptée à l’unanimité.

**Monsieur le maire et Florence Colinet reprennent leur siège.**

**Rapport du directeur**

**du service des incendies**

**Yves Lauzon** ne pouvait être présent ce soir. Lors de la plénière, il a mentionné au conseil qu’il avait avisé certains propriétaires que les feux à ciel ouvert et les feux d’événement nécessitaient un permis et il lui a ensuite fait part de ce qui suit :

**Joëlle Laframboise se retire pour la prochaine résolution.**

**Mandat à Me Mario Laframboise**

**pour préparer les servitudes**

**Dossier incendies**

**2015-07#10**

Le service des incendies a mentionné qu’il aurait besoin de deux réservoirs de 10 000 gallons chacun pour s’approvisionner en eau;

Attendu que l’emplacement idéal pour l’installation de ces deux réservoirs est le Golf Héritage;

Attendu que le 10 novembre 2014, une demande a été faite par la municipalité auprès de Anto Akcakiryan, directeur général du Golf Héritage, propriété de la corporation 2681005 CANADA INC., de pouvoir installer deux réservoirs de 10 000 gallons chacun, pour son service d’incendie;

Attendu que cette demande était assortie également d’une servitude réelle de passage, d'installation et d'utilisation de ces deux réservoirs et des servitudes accessoires s’y rapportant;

Attendu l’acceptation écrite de monsieur Anto Akcakiryan, le 12 novembre suivant;

Attendu que Marc Patrice, arpenteur-géomètre, a préparé une description technique et un plan en date du 6 juillet 2015, sous le numéro 2077 de ses minutes et P-1039 de ses dossiers;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau

Et résolu,

De mandater Me Mario Laframboise, notaire, pour préparer les servitudes en conséquence;

D’acquitter tous les frais inhérents à ce dossier, notamment ceux de l'arpenteur-géomètre et du notaire;

Que le maire Daniel Bock et la secrétaire-trésorière et directrice générale, Chantal Delisle, soient autorisés à signer l’acte de servitudes et tous documents pertinents à ce dossier et généralement, faire le nécessaire;

Adoptée à l’unanimité.

**Madame Joëlle Laframboise reprend son siège**.

**Embauche d’un pompier**

**2015-07#11**

Attendu que Yves Lauzon a mentionné que nous aurions besoin de pompiers supplémentaires et que Charles Bock aimerait se porter volontaire.

Il est proposé par Krystelle Dagenais

Et résolu,

D’embaucher Charles Bock comme pompier volontaire.

Adoptée à l’unanimité.

**Rapport de la bibliothèque**

**et du centre communautaire**

**Suzon Côté et Myriam Cabana** sont absentes, mais Suzon Côté a déposé son rapport écrit au conseil, qui en accuse réception.

**Réseau Biblio – lignes directrices**;

Le Réseau Biblio a fourni à la municipalité les lignes directrices pour notre bibliothèque;

**Krystelle Dagenais** fait part que le niveau d’inscriptions de nouveaux membres a augmenté; qu’elle aimerait évidemment qu’il y en ait plus, mais qu’elle est très fière des résultats.

**État des résultats semestriels**

Un état des résultats en date du 30 juin 2015 a été déposé au conseil.

**Conseil du mois d’août annulé**

Une résolution à cet effet a été adoptée lors de l’assemblée extraordinaire du 15 juin dernier et ce, puisqu’il n’y aura pas quorum dû aux vacances.

**Délégation afin d’acquitter**

**les comptes du mois de juillet**

**2015-07#12**

Attendu qu’il n’y aura pas de conseil au mois d’août prochain;

Attendu qu’il sera nécessaire d’acquitter les comptes du mois de juillet;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau

Et résolu,

De nommer Nicole Mercier Danis pour autoriser le paiement des comptes de juillet.

Adoptée à l’unanimité.

**Festival de la patate de La Paix**

**Mario Legault** a fait part à la municipalité que le Festival de la patate aurait besoin des résolutions suivantes :

**Permis de boisson**

**2015-07#13**

Attendu la tenue du Festival de la patate de La Paix du 12 au 16 août 2015;

Attendu qu’il est nécessaire de demander des permis de boisson pour notre terrain et pour la salle municipale situés au 267 de la rue Notre-Dame;

Il est proposé par Joëlle Laframboise

Et résolu,

D’autoriser Mario Legault, pour et au nom de la municipalité, à faire ces demandes de permis de boisson et de signer tous documents à cet effet.

Adoptée à l’unanimité.

**Tenue d’un bingo**

**2015-07#14**

Attendu la tenue du Festival de la patate de La Paix du 12 au 16 août 2015;

Attendu qu’il y aura un bingo sur le terrain de la municipalité situé au 267 de la rue Notre-Dame;

Il est proposé par Florence Colinet

Et résolu,

D’autoriser Mario Legault, pour et au nom de la municipalité, à faire ces demandes de permis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux;

Adoptée à l’unanimité.

**Permis pour la tenue d’un casse-croûte**

**et pour préparer et vendre de la nourriture**

**2015-07#15**

Attendu la tenue du Festival de la patate de La Paix du 12 au août 2015;

Attendu qu’il y aura de la nourriture sur notre terrain situé au 267 de la rue Notre-Dame;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau

Et résolu,

D’autoriser Mario Legault, pour et au nom de la municipalité, de demander tout permis pour préparer et vendre de la nourriture sur son terrain susmentionné et de signer tous documents à cet effet;

D’autoriser Mario Legault, pour et au nom de la municipalité, de demander tout permis pour tenir un casse-croûte sur son terrain susmentionné et de signer tous documents à cet effet.

Adoptée à l’unanimité.

**Modification de la résolution 2015-06#06**

**Acquisition et installation de deux panneaux**

**électriques**

**2015-07#16**

Attendu la résolution 2015-06#06;

Attendu qu’il est nécessaire de modifier cette résolution comme suit :

Dans le cadre du Festival de la patate de la Paix, il serait nécessaire d’installer sur le terrain municipal deux panneaux électriques;

Il est proposé par Joëlle Laframboise

Et résolu,

D’acheter deux panneaux électriques, soit un de 100 ampères et l’autre de 200 ampères et de les installer sur le terrain municipal situé au 267 de la rue Notre-Dame;

Adoptée à l’unanimité.

**Demande de versement de 6 000$**

**dans le cadre de PAARRM 2014-2015**

**2015-07#17**

Attendu que le ministre des Transports accordait le 9 février 2015 à la municipalité, une subvention de 15 000$ échelonnée sur trois années budgétaires pour des travaux servant à l’amélioration des deux rangs Procule dans le cadre du programme PAARRM 2014-2015;

Attendu que l’asphaltage de ces deux rangs nécessitait des plans et devis préparés par un ingénieur;

Attendu que la demande a été faite auprès de l’ingénieure de la MRC de Papineau au mois d’avril 2015;

Attendu qu’à la date des présentes, nous ne l’avons toujours pas reçu et qu’il serait donc impossible de faire ces travaux à temps;

Attendu que la municipalité a décidé de reporter à l’an prochain, les travaux d’asphaltage des deux rangs Procule Nord et Sud;

Attendu que la municipalité a fait des travaux dans les rangs Sainte-Madeleine et Sainte-Augustine le mois dernier;

Il est proposé par Florence Colinet

Et résolu,

De demander au député Alexandre Iracà et au ministre des Transports d’ajouter à l’amélioration des rangs Procule, celle des rangs Sainte-Augustine et Sainte-Madeleine;

De demander au ministre un premier versement de 6 000$ car cette somme a été entièrement déboursée pour l’amélioration des rangs Sainte-Madeleine et Sainte-Augustine le mois dernier.

Adoptée à l’unanimité.

**Rapports des conseillers(ères)**

**Florence Colinet** mentionne que la vente de bracelets qui s’est déroulée la semaine dernière a bien été et que d’autre part, tout ce qui a trait au Festival de la Patate de la Paix a été écrit dans le *Pacificien.*

**Jean-Paul Rouleau** mentionne qu’il n’y a rien eu de spécial au cours du dernier mois.

**Krystelle Dagenais** rétière que la bibliothèque sera fermée pour les vacances, les 22, 23, 29 et 30 juillet 2015.

**Joëlle Laframboise** mentionne que demain, elle assistera à une rencontre pour le Fonds de lutte à la pauvreté.

Elle ajoute qu’elle a reçu des plaintes concernant la vitesse excessive sur la rue Saint-Pierre.

**Nicole Mercier Danis** mentionne que notre factrice, Isabelle Legault, a été opérée la semaine dernière et suggère qu’une lettre de prompt rétablissement lui soit envoyée.

**Divers et correspondance diverse**

**Le député Alexandre Iracà** a accordé une subvention de 10 000$ dans le cadre du programme PAARRM pour l’année budgétaire 2015-2016.

**Le député Alexandre Iracà**, suite à notre résolution 2015-06#18 consistant en une demande d’appui à la problématique affectant des stations-services de notre région, a écrit au ministre des Finances pour le sensibiliser à cet effet et nous a fait parvenir une copie de cette lettre.

Le conseil le remercie chaleureusement.

**La résidence le Monarque** a demandé à la municipalité, une subvention. Cette demande est reportée en septembre.

**Questions du public**

**Gloria Charron** demande quand sera épandu de l’abat-poussière dans le rang Procule. Le maire lui répond qu’il en parlera à Mario Legault cette semaine.

**Guy St-Jean** dit qu’aujourd’hui, il a téléphoné la SQ pour lui demander d’installer des panneaux afin de réduire la vitesse dans le rang Saint-Pierre et qu’on lui a répondu d’en parler au maire. Le maire lui demande si on installait des panneaux « arrêt » au début et à la fin du village, ainsi qu’en face de la municipalité, ainsi que des panneaux réduisant la vitesse à « 30 km », s’il serait satisfait. Il lui répond que pour l’instant, il se satisferait que des panneaux de « 30 km » soient installés.

Le maire mentionne que lorsque ce sera fait, il y aurait lieu d’aviser la SQ à cet effet.

**Daniel Mantha** dit que la problématique sur St-Pierre relève de la Ferme Bock et **Danielle Pharand Mantha** ajoute qu’elle n’a pas l’intention que son argent serve à défrayer les réparations du rang St-Pierre.

**Ginette Cardinal** dit qu’il faudrait élever les enfants à ne pas jouer dans la rue.

**France Vallée** fait part de son indignation face à l’intimidation dans le rang Sainte-Augustine et se dit scandalisée que des écriteaux cartonnés sur lesquels est inscrit « Bockville » y soient installés; que d’autre part, elle a navigué récemment sur certains sites Internet et qu’elle avait vu des choses choquantes, notamment une réplique de l’affiche du film Le Parrain, à laquelle on avait remplacé la photo de Marlon Brando par celle du maire, avec entre autres, la mention « il est mort, lui... ». Elle considère tout ceci comme du harcèlement et en regardant Ginette Cardinal, lui demande: « Toi, lorsque tu as eu ton cancer, aurais-tu aimé qu’on mentionne que tu étais morte? ». Elle réitère que c’est du harcèlement et qu’on ne devrait pas passer cela et elle termine en ajoutant que les gens devraient plutôt s’entendre.

**Alain Mantha** fait état qu’au dernier conseil (alors que c’était celui du mois d’avril – la résolution 2015-04#10), il avait été question d’annuler une vente pour taxes, il dit que lui paie ses taxes, ne comprend pas pourquoi nous avons annulé cette vente et aimerait savoir de quelle propriété il s’agit.

**Chantal Delisle** tente de répondre qu’il n’y a aucune obligation d’aller en vente pour taxes; que la municipalité a toujours le choix de son option. Que dans le cas relatif à ladite résolution, et suivant l’avis de l’avocate de la MRC de Papineau responsable des ventes pour taxes, il aurait été plus onéreux pour la municipalité de reprendre l’immeuble (hypothèques judiciaires, nettoyage, décontamination, voire démolition, etc.).

**M. Mantha** rétorque à nouveau que lui, il paie ses taxes et veut savoir ce que la municipalité fait avec son argent.

**Guy St-Jean** réplique à M. Mantha que ce n’est absolument pas de ses affaires, qu’il n’a vraiment pas à savoir de qui il est question dans le dossier de la vente pour taxes dont les procédures ont été annulées, et que d’ailleurs, avec les intérêts de 12%, la municipalité n’est pas en reste avec les retardataires. Il termine en félicitant la municipalité de sa discrétion dans les dossiers de ventes pour taxes.

**Nicole Mercier Danis** dit aussi à M. Mantha que ça ne regarde personne.

Les explications ont été entrecoupées d’interventions entre Alain et Danièle Pharand-Mantha, Simon Deschambault et de leurs départs, et Guy St-Jean.

**Marie-Élaine Rouleau** demande au maire, à quelques reprises, de faire respecter le protocole et s’il y a lieu, de faire sortir les gens qui causent tout ce dérangement.

**Le maire** ajoute que plusieurs personnes ont beaucoup de difficulté à rejoindre les deux bouts, dont lui-même et aussi plusieurs personnes âgées, à acquitter leurs taxes et qu’en plus, elles doivent défrayer un taux d’intérêt de 12%. Que personne ne serait mis à la rue et il spécifie qu’il sait que la session est enregistrée et d’ailleurs, qu’il tient à ce que chacun se le tienne pour dit.

**Gloria Cuillerier Charron** félicite le maire pour sa position humaine et respectueuse.

**Mélanie Quenneville** demande pour qui sont les constats d’infraction qu’émettra Pierre Blanc. Le maire lui répond  qu’il est question de toutes les infractions dont l’inspecteur constate dans le cadre de son travail.

Elle demande également où aura lieu le Festival de la Patate et pour quelle raison il a été changé d’endroit. Le maire lui répond que ce sera dans le périmètre urbain et que ceci est dû à une objection d’un producteur agricole. Elle dit qu’elle a lu la lettre de la CPTAQ qui sur son site Web et la mention du nom du producteur. Elle demande pourquoi la municipalité n’a pas communiqué avec cet agriculteur pour s’enquérir de la raison de son objection. Chantal Delisle lui réplique que nous n’avions pas à le faire et qu’il était trop tard d’ailleurs, que l’agriculteur avait soulevé son objection directement à la CPTAQ et non à la municipalité. Mme Quenneville mentionne que c’était sûrement dû à un manque d’information. Le maire lui répond qu’ils sont présents à tous les conseils et qu’en plus, tous les renseignements étaient dans chacun des *Pacificien* émis depuis l’automne, même les coordonnées du promoteur Mario Legault. Elle demande au maire s’il est en chicane avec Mario Legault; ce qui frustre le maire, il lui répond qu’il n’est certainement pas en chicane avec un homme qui se donne entièrement, personnellement et financièrement, pour mener à bien le festival.

**Mélanie Quenneville** demande si le Festival effectuera des visites dans des champs agricoles. Quelle agence? Agence canadienne

**Jean-Louis Lauzon** demande s’il peut recevoir des roulottes chez lui; s’il a le droit d’avoir des gens qui louent son terrain. Le maire lui répond qu’il est chez lui.

**Le maire** signale que la sécurité lors du Festival de la Patate sera très importante sur les sites.

Que nous ferons une rencontre car à Bowman, en fin de semaine dernière, il y avait 400 roulottes; qu’il faudrait que chaque propriétaire mette son bac à ordures à la rue toute la tenue du festival; qu’il y aura de la sécurité dans le périmètre urbain; que les structures gonflables seront dans la patinoire.

**Marie-Élaine Rouleau** mentionne qu’elle aimerait beaucoup que la bibliothèque soit ouverte un samedi avant-midi ou après-midi par mois et que si tel était le cas, le livre puisse être emprunté pour un mois. Elle implore la municipalité de défrayer le salaire d’un employé pour que ceci se réalise.

**LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

**2015-07#18**

Il est proposé par Krystelle Dagenais

Et résolu,

Que la séance soit levée.

Adoptée à l’unanimité.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Chantal Delisle Daniel Bock, maire

Directrice générale